



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses****Réunion commune de la Commission d'experts du RID et  
du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses**Genève, 21 septembre-1<sup>er</sup> octobre 2021

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour****Ordre du jour provisoire de la session d'automne 2021\*****Additif****Annotations et liste des documents****1. Adoption de l'ordre du jour**

Le premier point de l'ordre du jour concerne son adoption. La Réunion commune disposera également du rapport sur sa session de printemps 2021, tenue à Berne du 15 au 19 mars 2021 (ECE/TRANS/WP.15/AC.1/160-OTIF/RID/RC/2021-A et Add.1).

Il convient de rappeler les points suivants :

a) À sa session d'automne 2020, la Réunion commune a élu M. C. Pfauvadel (France) Président et M<sup>me</sup> S. García Wolfrum (Espagne) Vice-Présidente ;

b) Les documents de la CEE (autres que les ordres du jour ou les rapports) portant la cote ECE/TRANS/WP.15/AC.1/ sont diffusés par l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) en allemand sous la cote OTIF/RID/RC/ complétée par le même numéro de document. Par souci d'économie, aucun document ne sera distribué en salle. Les représentants sont donc priés de se rendre à la session munis de leurs propres exemplaires.

c) On pourra consulter les documents pertinents sur le site Web de la CEE ([unece.org/transport/dangerous-goods](http://unece.org/transport/dangerous-goods)) en anglais, en français et en russe ;

d) La Réunion commune souhaitera éventuellement qu'un groupe de travail spécial se réunisse, si nécessaire, au cours de la deuxième semaine, en dehors des heures de séance plénière, pour examiner les documents relatifs aux normes (point 3), conformément au mandat qu'elle aura établi ;

---

\* Il a été convenu que le présent document serait publié après la date normale de publication en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.



e) Les documents relatifs aux citernes (point 2) seront examinés par le Groupe de travail des citernes durant la deuxième semaine de la session, après examen de ce point en séance plénière ;

f) Les représentants peuvent s'inscrire en cliquant sur le lien suivant : <https://indico.un.org/event/35321/> ;

g) En raison de la pandémie de COVID-19 et des restrictions techniques qui ont toujours cours à Genève, il est prévu que la session se tienne à nouveau sous une forme hybride permettant aux représentants de participer soit en personne, soit à distance. Des informations plus détaillées seront diffusées ultérieurement ;

h) La lecture du rapport (point 12) devrait avoir lieu le vendredi matin, 1<sup>er</sup> octobre 2021, sans interprétation.

## 2. Citernes

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2021/23 et Rev.1 (Royaume-Uni)	Informations supplémentaires du groupe de travail informel du contrôle et de l'agrément des citernes : amendements proposés aux chapitres 6.8 et 6.2, aux sections 1.8.7 et 1.8.6, ainsi que mesures transitoires et amendements de conséquence
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2021/34 (Suisse)	Contrôles et agrément des citernes : explications sur les modifications prévues pour entrée en vigueur le 1 <sup>er</sup> janvier 2023
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2021/27 (UIP)	Précisions concernant l'exploitation des citernes après l'expiration du délai fixé pour la prochaine épreuve ou le prochain contrôle
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2021/29 (UIC)	Validité des dispositions relatives au temps de retenue pour les gaz liquéfiés réfrigérés
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2021/36 (Liquid Gas Europe)	Installation obligatoire de soupapes de sécurité sur les citernes transportant des gaz liquéfiés inflammables
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2021/42 (Pays-Bas)	Taux de remplissage pour les matières transportées à 50 °C et plus
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2021/43 (France)	Développement des prescriptions sur les citernes en matière plastique renforcée de fibres (PRF)

## 3. Normes

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2021/38 (CEN)	Informations concernant les travaux du Groupe de travail des normes
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2021/41 (France)	Information sur les difficultés d'application d'une norme citée au chapitre 6.2

## 4. Harmonisation avec les Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses (Nations Unies)

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2021/24 (secrétariat) et Add.1	Rapport du Groupe de travail spécial de l'harmonisation des Règlements RID, ADR et ADN avec les Recommandations de l'ONU relatives au transport des marchandises dangereuses
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2021/28 (secrétariat de l'OTIF)	Description du danger de classe 9

## 5. Propositions d'amendements au RID, à l'ADR et à l'ADN

### a) Questions en suspens

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2021/33 (secrétariats de l'OTIF et de la CEE)	Récipients à pression autorisés par le Département des transports des États-Unis d'Amérique
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2021/40 (Suisse)	Signalisation orange des wagons et véhicules transportant des citernes ou des conteneurs de faible capacité

### b) Nouvelles propositions

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2021/25 (International Association of Dangerous Goods Safety Advisers)	Machines frigorifiques et pompes à chaleur
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2021/30 (International Association of Dangerous Goods Safety Advisers)	Amendement à la disposition spéciale 668
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2021/31 (Allemagne)	Activités des services internes d'inspection au titre des paragraphes 6.2.2.11 et 6.2.3.6.1 du RID et de l'ADR
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2021/32 (Suède)	Transport des dispositifs de stockage et de production d'énergie électrique contenant des batteries au lithium ionique
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2021/37 (CEPE)	Peintures et encres d'imprimerie classées comme des matières dangereuses pour l'environnement sous le No ONU 3082 et prescriptions relatives aux épreuves
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2021/39 (Irlande)	Proposition d'amendement au 1.1.3.2 e) de l'ADR et du RID
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2021/44 (Italie)	EMBALLAGES AU REBUT, VIDES, NON NETTOYÉS (No ONU 3509)

## 6. Interprétation du RID, de l'ADR et de l'ADN

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2021/26 (Royaume-Uni)	Éclaircissements relatifs au paragraphe 5.3.2.2.1 du RID et de l'ADR – spécifications pour les panneaux orange
---	--

## 7. Rapports des groupes de travail informels

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2021/35 (Espagne)	Point sur les travaux du groupe de travail informel de la réduction du risque de vaporisation explosive d'un liquide porté à ébullition (BLEVE)
---	---

## 8. Accidents et gestion des risques

Aucun document n'a été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

## **9. Élection du Bureau pour 2022**

## **10. Travaux futurs**

La Réunion commune souhaitera sans doute réfléchir à l'ordre du jour de sa session de printemps 2022 (Berne, 14-18 mars 2022).

## **11. Questions diverses**

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2021/45  
(secrétariat)

Demande de statut consultatif de l'European Recycling  
Industries' Confederation (EuRIC)

## **12. Adoption du rapport**

Conformément à l'usage, la Réunion commune adoptera le rapport de sa session sur la base d'un projet établi par le secrétariat.

---